

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À LA QUESTION ÉCRITE N° 3023 DE MADAME FRANÇOISE CHAIGNAT, DÉPUTÉE (PDC-JDC) INTITULÉE "BUREAU D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (BIO) : OÙ EN EST-ON ?"

Le Gouvernement a pris connaissance de la question écrite citée en titre et y répond comme suit.

Afin de mieux mettre en adéquation l'offre et la demande dans le cadre de la planification médico-sociale, le législateur a souhaité la mise en place d'un bureau d'information et d'orientation (BIO) pour les personnes âgées. L'article 39 de la loi sur l'organisation gérontologique fixe le cadre général de ce dispositif. Un « Forum BIO » réunissant les principaux acteurs et plusieurs intervenants spécialisés a été organisé le 20 octobre 2016. A l'issue de ce forum, des pistes concrètes ont pu être articulées et il a notamment été admis qu'une mise en réseau des compétences et des ressources existantes des partenaires jurassiens liés à la personne âgée est plus efficace et économique que la création d'un bureau centralisé. Pour ce faire, le choix de parler désormais d'un Réseau d'Information et d'Orientation (RIO) a été validé.

Concrètement, le choix de créer une association réunissant les acteurs jurassiens impliqués dans l'accompagnement des personnes âgées a été arrêté et un comité de pilotage (COFIL) constitué courant 2017. Présidé par le Service de la santé publique, il est composé de représentants des principaux partenaires, à savoir le domaine hospitalier (Hôpital du Jura), les institutions d'accompagnement et de soins (AJIPA), les organisations d'aide et de soins à domicile (FAS) et le domaine social (ProSenectute ArcJurassien). Ce COFIL a pour mandat d'accompagner la création du RIO, notamment la création de l'association et la mise en place du dispositif. Il se réunit environ une fois par mois depuis une année et a permis de concrétiser un nombre important de travaux tels que la rédaction et la mise en consultation des statuts de l'association RIO, la définition des missions des partenaires et le choix des outils informatiques nécessaires au fonctionnement du RIO. Les prochaines grandes étapes sont la finalisation des statuts par la création de l'association, la rédaction des cahiers des charges des collaborateurs concernés par le dispositif, la finalisation du budget, la modification de l'ordonnance sur l'organisation gérontologique, l'élaboration d'un plan de communication, la conclusion d'un contrat de prestations entre l'État et l'association et l'achat et l'implémentation des outils informatiques.

Cela étant posé, les réponses aux questions sont les suivantes :

1. L'implantation de ce bureau d'information et d'orientation est-elle toujours une volonté et d'actualité ?

La volonté d'offrir à la population un dispositif moderne et efficace reste l'objectif principal des travaux menés avec et par les partenaires concernés. La mise sur pied du RIO est plus que jamais d'actualité et sur le point de se concrétiser.

2. Si tel est le cas, quelles sont les raisons pour lesquelles il n'a pas pu encore être mis en place, où en est le projet et dans quels délais sera-t-il concrètement implanté ?

La direction prise suite au « Forum BIO » a nécessité d'importantes réflexions afin d'atteindre les objectifs communs de manière cohérente et coordonnée entre les partenaires concernés. Les aspects financiers sont également déterminants dans la mise en œuvre du RIO, notamment les réflexions et les exemples voisins, particulièrement onéreux qui ont amené les membres du COFIL à imaginer des processus allégés en développant des synergies entre les acteurs déjà présents. Les aspects concrets du dispositif ont été longuement discutés et ont nécessité un processus de travail itératif plus long que prévu. Si cette manière de procéder demande plus de temps, le

Gouvernement estime qu'elle devrait permettre d'éviter la plupart des écueils et des dysfonctionnements qui n'auraient pas manqué d'apparaître suite à une procédure plus verticale.

La consultation sur les statuts de la future association a été très bien accueillie et une version finalisée est sur le point d'être adoptée. Le COPIL espère mettre sur pied l'assemblée générale constitutive d'ici fin 2018. Une fois l'association RIO officiellement créée, la suite de la mise en œuvre du dispositif se poursuivra notamment avec la négociation du contrat de prestation entre l'Etat et l'association.

Le dispositif devrait ainsi être concrètement opérationnel au début de l'année 2019 pour répondre aux demandes de la population et procéder aux premières évaluations. Une phase «de démarrage» de 12 à 18 mois est prévue. Elle donnera lieu à une évaluation par un organisme indépendant qui permettra de procéder aux éventuelles adaptations nécessaires.

Delémont, le 14 août 2018

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
la Chancelière

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gladys Winkler Docourt', written over a circular stamp or mark.

Gladys Winkler Docourt